



Association des  
entreprises spécialisées  
en eau du Québec



Mai 2020

# L'InfEAU-Lettre

## **VOTRE SOURCE D'INFORMATION SUR L'INDUSTRIE DE LA GESTION DÉCENTRALISÉE DE L'EAU AU QUÉBEC**

Dans ce numéro de l'InfEAU-Lettre :

- MELCC : Mise à jour de la fiche d'information sur l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées
- MELCC : Mise à jour de la question D.3 de la foire aux questions (FAQ) sur le traitement des eaux usées d'une résidence isolées
- MELCC : Projet de modification du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22)
- Le mot de la fin

- 
- MELCC : Mise à jour de la fiche d'information sur l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) a publié une mise à jour la fiche d'information sur l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées. Notamment, la fiche apporte des informations sur le concept de « **tiers qualifié** ».

La fiche d'information est disponible à l'adresse suivante : [http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/Entretien\\_des\\_systemes.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/Entretien_des_systemes.pdf)

---

*Source* : Direction adjointe des eaux usées municipales - Direction des eaux usées, MELCC

*Auteur* : Daniel Schanck, AESEQ

### **MELCC : Mise à jour de la question D.3 de la foire aux questions (FAQ) sur le traitement des eaux usées d'une résidence isolées**

Le MELCC, en lien avec la mise à jour de la fiche d'information sur l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées, a également publié une mise à jour de la question D.3 de la section D de la foire aux questions (FAQ).

La section D porte sur l'entretien d'un dispositif de traitement des eaux usées. Plus précisément, la question D.3 contient la mise à jour du concept de « **tiers qualifié** ».

La foire aux questions (FAQ) est disponible à l'adresse suivante:  
suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/foire-questions/faq.htm>

Plus spécifiquement, la question D.3 est disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/foire-questions/faq.htm#d3>

---

*Source* : Direction adjointe des eaux usées municipales - Direction des eaux usées, MELCC

*Auteur* : Daniel Schanck, AESEQ

- **MELCC : Projet de modification du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)**

Le 6 mai dernier, le MELCC a prépublié un projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* dans la Gazette officielle du Québec. Une consultation publique de 45 jours est présentement en cour jusqu'au 20 juin 2020.

Le projet de modification peut être consulté à partir du lien suivant:

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72497.pdf>

Pour votre information, une foire aux questions (FAQ) sur le projet de règlement est disponible sur le site Internet du MELCC à l'adresse suivante:

[http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences\\_isolees/modif-reglement2020-faq.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/modif-reglement2020-faq.pdf)

**À titre d'exemple, voici la première question de la FAQ :**

*Quels sont les objectifs de la modification réglementaire?*

Les principaux objectifs de la présente modification sont de proposer davantage d'options aux citoyens pour qu'ils puissent se conformer au Règlement et de régler des problèmes d'application pour lesquels des solutions sont prêtes. Les modifications proposées visent entre autres à :

- Ouvrir le marché de l'entretien des systèmes de traitement certifiés en offrant aux propriétaires plus d'options pour l'entretien de leur système;
- Offrir plus de latitude aux municipalités pour la vidange des fosses septiques;
- Offrir de nouvelles solutions de traitement des eaux usées par infiltration;
- Offrir une solution de rechange à l'installation d'une fosse de rétention dans les terrains riverains;
- Faciliter l'application du Règlement par les municipalité.

Vous pouvez également consulter la page web sur la Consultation publique du Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) à l'adresse suivante :

[http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences\\_isolees/modif-reglement2020.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/modif-reglement2020.htm)

---

*Source* : Direction adjointe des eaux usées municipales - Direction des eaux usées, MELCC

*Auteur* : Daniel Schanck, AESEQ

- **Mot de la fin**

À la fin de chaque numéro de l'InfEAU-Lettre, vous retrouvez le même message. **PLUS QUE JAMAIS**, nous souhaitons **VRAIMENT** connaître les sujets qui vous préoccupent ou encore ceux que vous aimeriez voir traiter dans VOTRE InfEAU-Lettre. Faites-nous le savoir en nous écrivant (***info@aeseq.com***) ou en téléphonant (***514-893-1772***).

Daniel Schanck, M.Sc.  
Directeur général